

# MODALITÉS DE DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE



Un préavis de grève de 72h a été déposé par un front commun de 5 organisations : CGSP Cheminots, CSC Transcom, SIC, SLFP et SACT. Il couvre tous les cheminots du dimanche 23 novembre 22h au mercredi 26 novembre à 22h.

## POURQUOI CETTE GRÈVE NOUS CONCERNE TOUS ?

Les attaques sur les pensions frapperont de plein fouet les cheminots.

Un agent rang 5 entré en 2010 perdra environ **500 € brut par mois** à la retraite.

Sur 20 ans, cela représente **120.000 € de perte !**

D'ici 2028, le ministre de la Mobilité, Jean-Luc Crucke, veut **supprimer le recrutement statutaire**.

C'est inacceptable ! Les métiers du rail exigent des formations longues et une expertise solide.

Le statut n'est pas un privilège. Il fidélise les travailleurs, protège contre les licenciements arbitraires, garantit l'indépendance des décisions vitales pour la sécurité et rend le métier attractif pour recruter les cheminots dont le rail a besoin.

Tous les agents peuvent se mettre en grève mais certaines catégories d'agents liés à la circulation des trains devront compléter une déclaration d'intention, au plus tard pour le jeudi 20 novembre 22h (voir liste en annexe de la circulaire 5 H-HR 2020 à consulter sur le site intranet de HR-Rail -> réglementation -> circulaires).

### Attention !

- Les agents qui ne sont pas repris sur cette liste, ne doivent pas annoncer préalablement leur décision de participer à la grève.
- Cette déclaration d'intention ne s'applique que pour les jours pour lesquels une prestation est planifiée.

### Pour les agents SNCB :

Via une application disponible via pc, smartphone, tablette et Kiosk ou en contactant HR@YourService dans les délais indiqués.

### Pour les agents Infrabel :

- Personnel Infrabel qui ne fait pas partie des cabines de signalisation: via une tuile prévue dans le portail Fiori.
- Le personnel I-O des cabines de signalisation, TC et des permanences : ils recevront un mail leur indiquant de remplir leur déclaration d'intention via Harmony ESS.

Les non-grévistes seront utilisés en fonction des besoins.

